Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le
ID : 029-212901953-20261120-D_526_181126-DE

Commune de Plouguerneau
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 18 novembre 2026
--oOo--

Nombre de conseillers :

En exercice	29
Présents	25
Votants	29

Le Conseil Municipal de PLOUGUERNEAU s'est réuni le 18 novembre 2026 à 19h00 à l'Espace Culturel ARMORICA en séance publique sous la présidence de Monsieur Renaud LE FLOCH, Maire.

SECRETAIRE DE SEANCE : JULIE LEON élue à l'unanimité.

ETAIENT PRESENTS : Renaud LE FLOCH - Stéphane PHILIPPOT - Julie LEON - Gildas ABGUILLERM - Aurélie TOUL - Jean-Luc CABON - Marie-Christine LOZACH - Jean-François TREGUER - Alain VIDAL - François LE BRUN - Yvon BESCOND - René CHAPEL - Christophe GUEGANTON - Florent TERRAUX - Karine RIOU - Isabelle LE MOAL - Virginie PETTON LESVEN - Camille GAUDRY - Adeline TADIER - Sophie MARCHAND LECLERE - Guénolé VIGOUROUX - Isabelle DEWU - Nolwen L'HOSTIS - Thibault CASSIN – Cathy LE ROUX

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

Lédie LE HIR	procuration à	Jean-Luc CABON
Francis KERVELLA	procuration à	Christophe GUEGANTON
Stéphanie LE PRIOL	procuration à	Stéphane PHILIPPOT
Océane LE MEUR	procuration à	Virginie PETTON LESVEN

Nomenclature ACTES 5.2.6	MODIFICATION DE LA COMPOSITION DES COMMISSIONS MUNICIPALES ET DES REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNE AU SEIN DES COMMISSIONS ET COMITÉS

À la suite de la démission de Monsieur Yannig ROBIN, conseiller municipal, intervenue le 1er octobre 2026, et de l'installation de Madame Catherine LE ROUX, appelée à le remplacer en application de l'article L. 270 du code électoral, le groupe « Plouguerneau en commun 2026 » a fait connaître les modifications qu'il souhaite apporter à sa représentation au sein des commissions municipales et des instances de la commune.

Par délibération du 1er avril 2026, le conseil municipal a fixé à sept membres la composition de chaque commission municipale : le Maire, président de droit, et six conseillers, dont cinq issus de la majorité municipale et un issu du groupe d'opposition, conformément au principe de représentation proportionnelle posé par l'article L. 2121-22 du code général des collectivités territoriales. Les remplacements proposés interviennent au sein du groupe d'opposition et préservent cette répartition.

Postes devenus vacants à la suite du départ de Monsieur Yannig ROBIN :
- Commission Sports et associations
- Commission Travaux et environnement
- Commission des marchés à procédure adaptée (titulaire)

Autres modifications demandées par le groupe :
- Commission Action sociale : Madame Nolwen L'HOSTIS remplace Madame Isabelle DEWU
- Comité de suivi ALGAE (suppléant) : Madame Catherine LE ROUX remplace Madame Nolwen L'HOSTIS

Les candidatures suivantes sont proposées :
- Commission Sports et associations : Catherine LE ROUX

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le
ID : 029-212901953-20261120-D_526_181126-DE

- Commission Travaux et environnement : Isabelle DEWU
- Commission Action sociale : Nolwen L'HOSTIS
- Commission des marchés à procédure adaptée (titulaire) : Catherine LE ROUX
- Comité de suivi ALGAE (suppléant) : Catherine LE ROUX

Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante, conformément à l'article L. 2121-21 du CGCT et à l'article 25 du règlement intérieur du conseil municipal, de procéder à un vote à main levée. Cette décision requiert l'unanimité des membres présents.
Avis du Conseil Municipal : pour : …. / contre : …. / abstention : ….

Le vote ayant eu lieu, il a donné les résultats suivants :

Madame Catherine LE ROUX est déclarée membre de la commission Sports et associations avec ……. voix exprimées.
Madame Isabelle DEWU est déclarée membre de la commission Travaux et environnement avec ……. voix exprimées.
Madame Nolwen L'HOSTIS est déclarée membre de la commission Action sociale avec ……. voix exprimées.
Madame Catherine LE ROUX est déclarée membre titulaire de la commission des marchés à procédure adaptée avec ……. voix exprimées.
Madame Catherine LE ROUX est désignée membre suppléante du comité de suivi ALGAE avec ……. voix exprimées.

Annexe : Tableau récapitulatif des membres du conseil municipal au sein des commissions municipales

Annexe – Composition des commissions municipales après la séance du 18 novembre 2026

*Le Maire, Renaud LE FLOCH, est membre de droit et président de l'ensemble des commissions. Les cinq premiers membres sont issus de la majorité municipale, le sixième du groupe d'opposition. * : modification issue de la présente délibération.*

Commission	Membres – majorité municipale	Membre – opposition
Sports et associations	Stéphane PHILIPPOT Guénolé VIGOUROUX François LE BRUN Virginie PETTON LESVEN Julie LEON	**Catherine LE ROUX***
Enfance jeunesse	Julie LEON Christophe GUEGANTON Océane LE MEUR Camille GAUDRY Aurélie TOUL	Thibault CASSIN
Économie, tourisme et agriculture	Gildas ABGUILLERM Stéphanie LE PRIOL Florent TERRAUX Adeline TADIER René CHAPEL	Isabelle DEWU
Action sociale	Aurélie TOUL Francis KERVELLA Isabelle LE MOAL Alain VIDAL Christophe GUEGANTON	**Nolwen L'HOSTIS***
Urbanisme et littoral	Jean-Luc CABON Yvon BESCOND Stéphane PHILIPPOT Océane LE MEUR Jean-François TREGUER	Thibault CASSIN
Finances	Lédie LE HIR Julie LEON Florent TERRAUX Alain VIDAL Guénolé VIGOUROUX	Nolwen L'HOSTIS
Travaux et environnement	Jean-François TREGUER René CHAPEL	**Isabelle DEWU***

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le
ID : 029-212901953-20261120-D_526_181126-DE

	Jean-Luc CABON Sophie MARCHAND LECLERE Yvon BESCOND	
Culture et patrimoine	Marie-Christine LOZACH Camille GAUDRY Stéphanie LE PRIOL Virginie PETTON LESVEN François LE BRUN	Nolwen L'HOSTIS
Accessibilité	Alain VIDAL Océane LE MEUR Francis KERVELLA Isabelle LE MOAL Florent TERRAUX	Isabelle DEWU
Révision du règlement intérieur du conseil municipal	Stéphane PHILIPPOT Lédie LE HIR Marie-Christine LOZACH Alain VIDAL Karine RIOU	Nolwen L'HOSTIS

Demande de l'accord des conseillers pour procéder au vote à main levée :
Avis du Conseil Municipal : favorable à l'unanimité (29 voix).

Avis du Conseil Municipal sur la délibération : favorable à l'unanimité (29 voix).

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour extrait certifié conforme en Mairie le 20 novembre 2026

Le Maire,
Renaud LE FLOCH

La secrétaire de séance,
Julie LEON